

Plateforme Villes Wallonie

Atelier n°2 8 octobre 2019

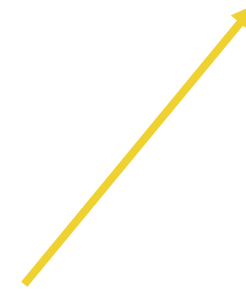
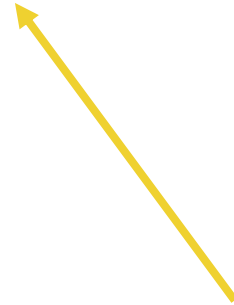
Villes Wallonnes



Outil PDU



Plateforme
Villes



Etudes sur la
politique de la Ville



1 | La Politique de la Ville



Pourquoi une politique wallonne de la Ville ?

2000

Instauration de la Politique Fédérale des Grandes Villes (PFGV)

2014

Transfert de la PFGV aux régions

2014

Etudes CPDT sur la Politique de la Ville

2018

Ecriture des arrêtés et décrets relatifs à la Politique de la Ville

2018-
2019

Accompagnement des 7 grandes villes dans la rédaction de leur PDU

1^{er} janv
2019

Entrée en vigueur du PST et de la PDU

mai
2019

Début des activités de la Plateforme

sept
2019

Publication du guide méthodologique de la PDU



Pourquoi une politique wallonne de la Ville ?

Constats :

- Déficit de stratégie communale en terme de développement urbain
- Manque d'interconnexion entre les diagnostics et les programmations
- Relatif isolement des villes face aux défis du développement urbain



Pourquoi une politique wallonne de la Ville ?

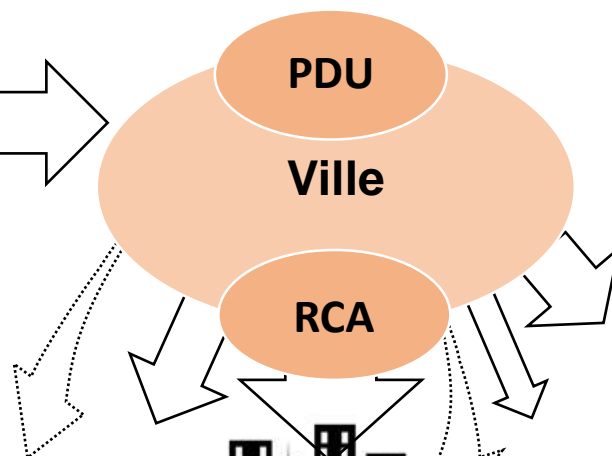
Propositions :

1. Conditionner l'octroi du budget PWV à l'élaboration d'un document stratégique transversal de développement territorial (principe de contractualisation) → PDU !

Région



Commune



Pourquoi une politique wallonne de la Ville ?

Propositions :

2. Instaurer une réelle dynamique collaborative entre les villes → Plateforme !



2 | La Perspective de Développement Urbain (PDU) – Guide méthodologique

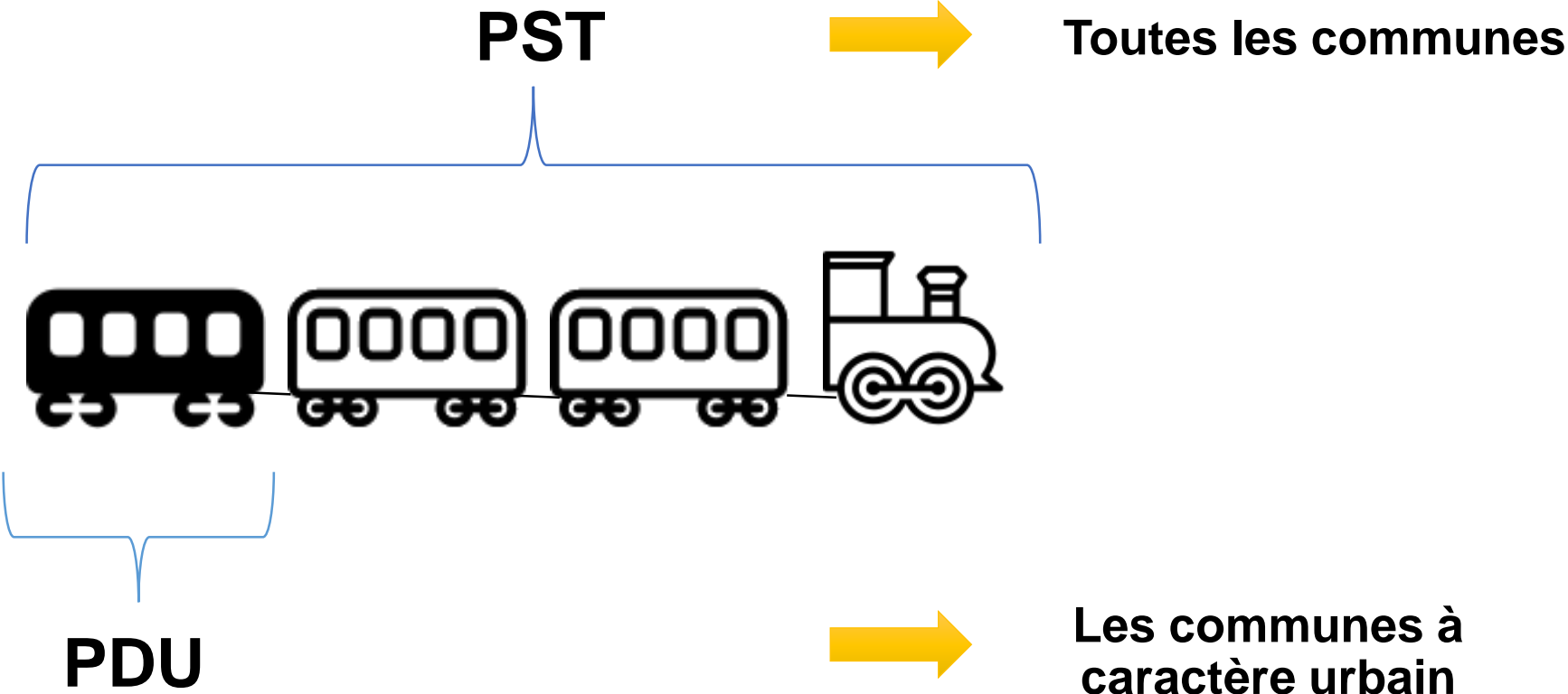


La PDU, pour qui ?

- Obligatoire pour les 7 grandes villes qui bénéficient du financement dans le cadre de la Politique des Grandes Villes.
- Pour toute commune se considérant comme urbaine et voulant se doter d'un document stratégique opérationnel.
- Obligatoire pour devenir membre de la Plateforme Villes Wallonie !



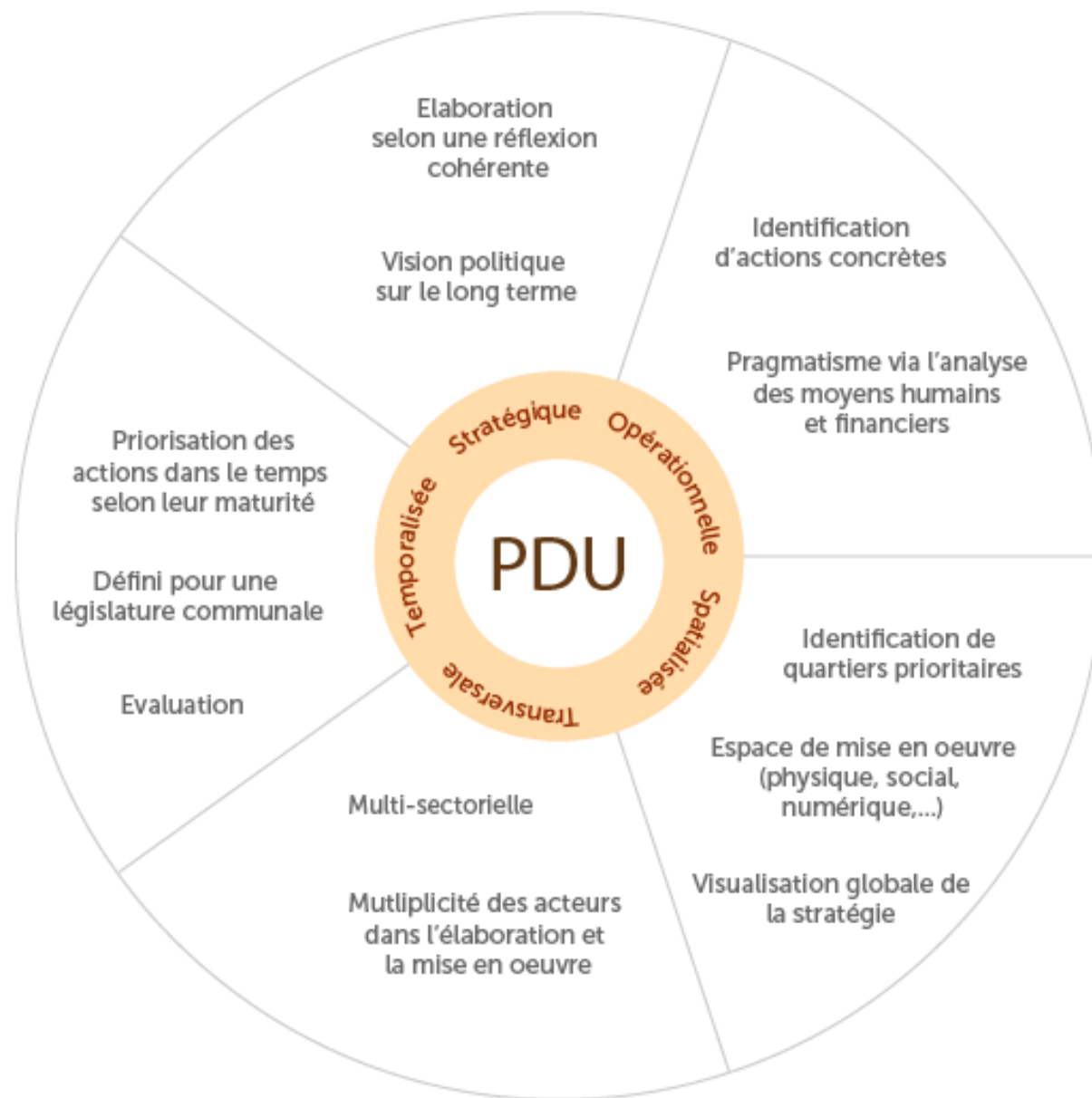
PST > PDU



La PDU, en 5D

Art. L1123-27/1 (Décr. Parl. w. du 19 juillet 2018, M.B. du 28 août 2018, en vigueur depuis le 7 septembre 2018)

§ 1^{er} Les communes à caractère urbain peuvent se doter, dans le cadre de leur programme stratégique transversal visé à l'article L1123-27, § 2, d'un **outil stratégique et opérationnel de gouvernance interne** appelé perspective de développement urbain.



La PDU et les objectifs régionaux

7 objectifs opérationnels

rendre la grande ville
plus accueillante

faire de la grande ville
un vecteur de mieux
vivre ensemble et de
solidarité

encourager la
reconstruction de la
ville sur la ville

privilégier un
logement et un cadre
de vie de qualité

offrir un réseau
d'espaces publics
attractifs

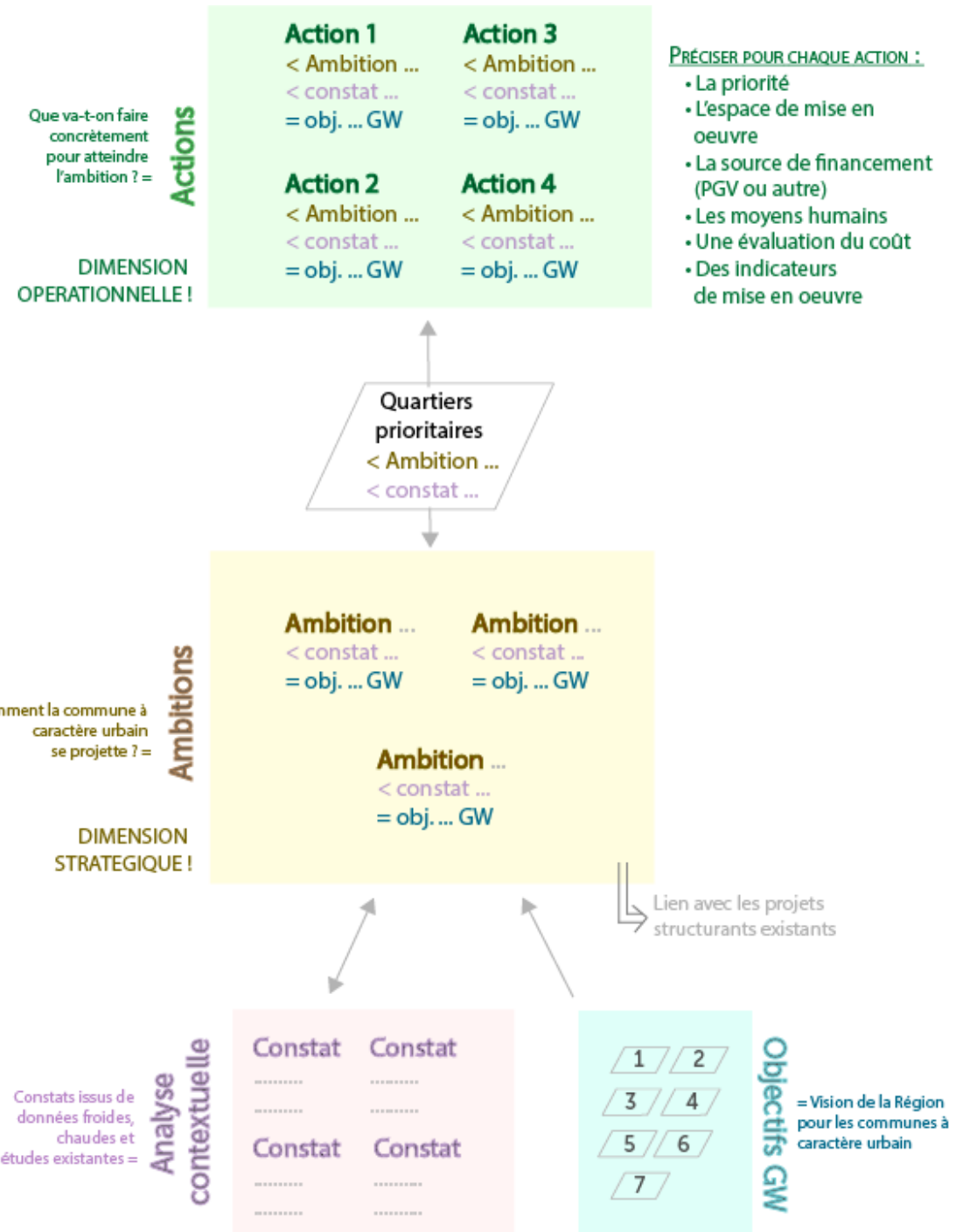
faire des grandes
villes le moteur du
redéploiement
économique

créer des grandes
villes intelligentes



Etapes de la PDU

- Guide méthodologique de la PDU finalisé et disponible sur le site
- Accompagnement des 7 grandes villes éligibles aux subventions entre septembre 2018 et juin 2019



Etape 1 : Analyse contextuelle



Analyse contextuelle

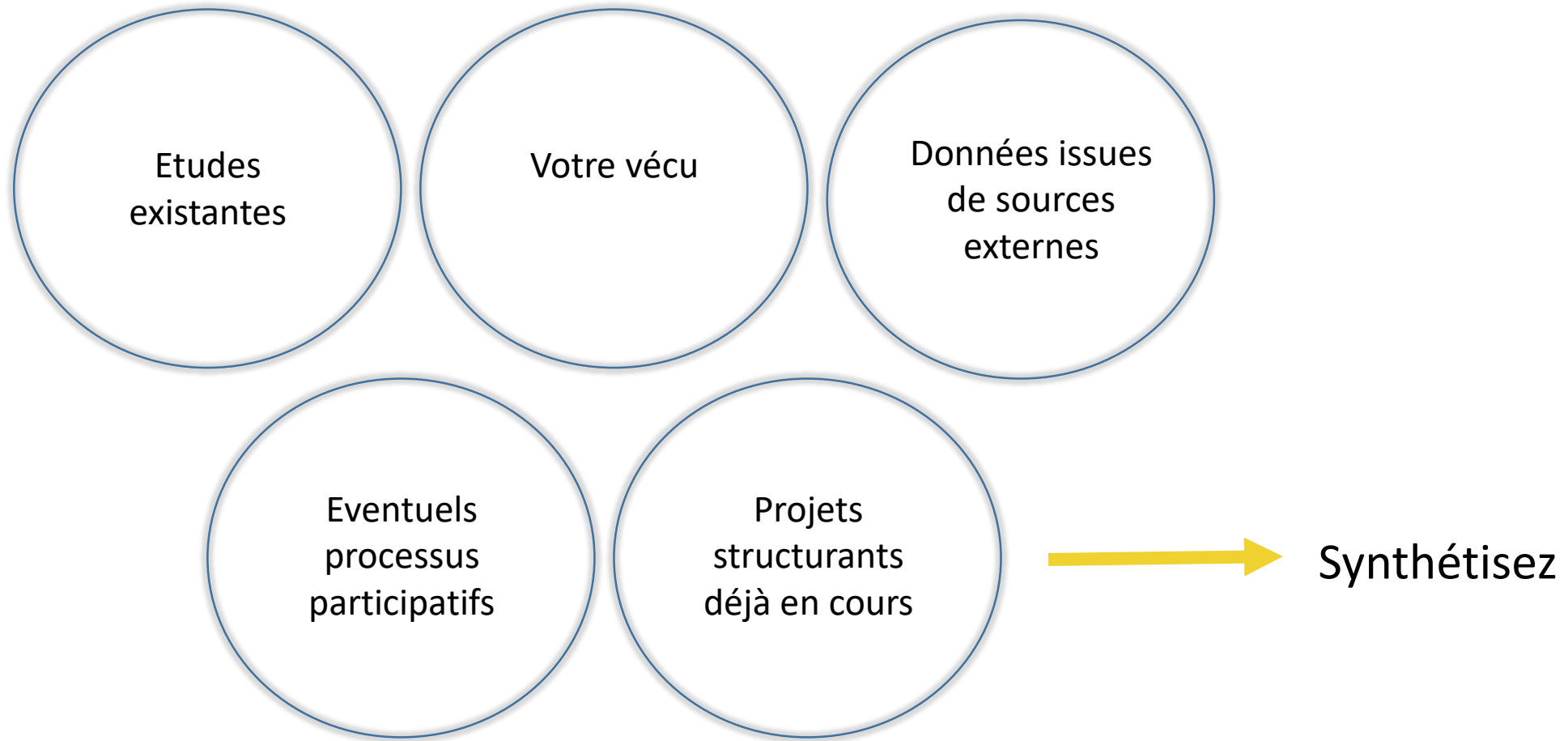
Mémo



- Faites émerger les grandes ambitions définies à l'étape 2 ;
- Evitez le « diagnostic » détaillé, exhaustif et soyez succinct afin d'identifier des tendances ;
- Valorisez les ressources disponibles en interne (schémas et études diverses) ;
- Diversifiez vos sources de données : IWEPS, Statbel, Atlas CPDT, Belfius, ... ;
- Intégrez des données « froides » et des données « chaudes » ;
- N'hésitez pas à revoir l'analyse contextuelle au fur et à mesure de la construction de la PDU.



Analyse contextuelle





Analyse contextuelle

Avant toute chose,
valorisez vos propres
ressources !

➔ IDENTIFIEZ LES GRANDS CONSTATS ET METTEZ-LES EN PARALLÈLE DE LA THÉMATIQUE ET DE L'ÉCHELLE CONCERNÉE

GRANDS CONSTATS	THÉMATIQUE CONCERNÉE	ECHELLE TERRITORIALE CONCERNÉE	OUTIL CONCERNÉ
Le taux de cellules commerciales vides augmente constamment depuis 5 ans	Commerce	Rue du Centre et Rue Brun	ODG de la gestion de centre-ville et schéma commercial

➔ **SORTEZ DES TIROIRS LES OUTILS EXISTANTS ET PRENEZ EN CONNAISSANCE**

Quelques documents dont votre Ville pourrait disposer :

- Programme Stratégique Transversal (PST)
- Schéma de Développement Communal (ancien SSC) ou autre schéma communal
- Programme Communal de Développement Rural (PCDR)
- Programme Communal de Développement de la Nature (PCDN)
- Rénovation urbaine / revitalisation urbaine
- Plan de Cohésion Sociale
- Plan Stratégique de Gestion Centre Ville
- Plan d’Ancrage Communal
- Agenda 21
- Plan (Inter)Communal de Mobilité
- Schéma pluricommunal
- Master plan
- Schéma commercial
- Projets de ville
- Outils internes à la commune, non cadrés (ex : le schéma logement)

« Nous avons la chance de disposer de beaucoup d'outils au sein de notre Ville, mais il y a tellement d'informations que ce n'est pas facile de faire le tri ».

atelier PDU 2





Analyse contextuelle

- ➔ FAITES RESSORTIR LES GRANDES CONSTATS POSITIFS ET NEGATIFS
- ➔ POUR CHAQUE CONSTAT, IDENTIFIEZ LA THEMATIQUE CONCERNEE ET L'ECHELLE TERRITORIALE ASSOCIEE

GRANDS CONSTATS	THÉMATIQUE CONCERNÉE	ECHELLE TERRITORIALE CONCERNÉE
Il y a de moins en moins de petites boutiques	Commerce	Dans le centre-ville

- ➔ COMPAREZ LES GRANDS CONSTATS ISSUS DE VOTRE VECU AVEC LES DONNEES ISSUES DES OUTILS EXISTANTS

GRANDS CONSTATS	DIAGNOSTIC VÉCU	DIAGNOSTIC «OUTILS EXISTANTS»	CONSTAT CONFIRMÉ ?
Le commerce est en souffrance	Oui	Oui	Oui

 «Les collectes statistiques nécessitent parfois beaucoup d'énergie pour déployer des choses qui sont visibles à l'œil humain».

atelier PDU 2



Données
externes

Analyse contextuelle

Focus sur 3 sources de données

ATLAS CPDT DES 12 VILLES FEDER	ANALYSE ÉCONOMIQUE DES COMMUNES PAR BELFIUS	FICHES COMMUNALES PAR L'IWEPs
<ul style="list-style-type: none">• Réalisé sur base des 3 études CPDT sur la Politique de la ville• Disponible via le site de la CPDT et de la Plateforme Villes Wallonie• Intérêt notamment par rapport à l'identification de «quartiers en difficulté»	<ul style="list-style-type: none">• Disponible au sein de chaque commune car envoyé annuellement à tous les DG• Pas de consultation ou téléchargement libre• Analyse socio-économique sur la base de données Statbel, ONSS, BCSS, ...• Intérêt de «Clusters»	<ul style="list-style-type: none">• Téléchargement libre et gratuit sur : https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php• Analyse socio-économique sur la base de données Statbel, ONSS, ...

➔ **COMPAREZ LES GRANDS CONSTATS ISSUS DE VOTRE VECU
AVEC LES DONNEES ISSUES DES SOURCES INTERNES ET EXTERNES**



Analyse contextuelle

- Intégrer les conclusions des acteurs au sein d'études dont dispose votre Ville : Rénovation urbaine, Gestion de Centre-Ville, Enquête de satisfaction,... sont par exemple des outils qui mettent en place un processus de « consultation » de la population.
- Réaliser une enquête ou un processus de consultation de la population spécifique dans le cadre de votre PDU.

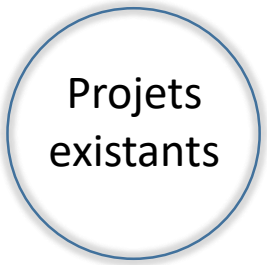
QUI ?

Comment ?

Pourquoi ?

« Un processus participatif en amont d'une démarche permet de désamorcer de potentiels conflits à venir, de réaliser un diagnostic, de conscientiser, d'entendre et confronter les avis, ... ».

atelier PDU 3



Analyse contextuelle

➔ LISTEZ CES PROJETS DEJA AMORCES ET METTEZ-LES EN LIEN AVEC DES ELEMENTS DE L'ANALYSE CONTEXTUELLE

➔ Synthétisez



Analyse contextuelle

Quelques conseils pour la rédaction...



- N'hésitez pas à travailler de manière très synthétique (avec des tirets, énumérations,...) ;
- Synthétisez en quelques « grands constats » que vous justifierez ;
- La justification d'un constat peut mélanger données chaudes et données froides ;
- Un beau dessin, graphique, schéma, vaut mieux qu'un long discours !
N'hésitez pas à appuyer vos constats de tableaux, graphiques et autres, que vous aurez repris d'études déjà existantes ou réalisé vous-même.



Etape 2 : Les ambitions



Ambitions

Mémo



- Les ambitions doivent permettre de formuler une vision pour le territoire ;
- Elles doivent être établies à la fois sur la base d'une analyse contextuelle du territoire et sur les 7 objectifs définis par le GW ;
- Les ambitions doivent mener à l'identification de quartiers prioritaires ;
- Les ambitions de la PDU sont l'équivalent des objectifs stratégiques du PST.



Ambitions

< Objectifs
régionaux

< Analyse
contextuelle

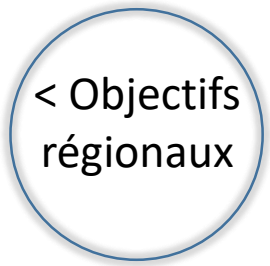
< Grands projets
structurants

< Vision
politique



Formulez vos
ambitions





Ambitions

7 objectifs opérationnels

rendre la grande ville plus accueillante

faire de la grande ville un vecteur de mieux vivre ensemble et de solidarité

encourager la reconstruction de la ville sur la ville

privilégier un logement et un cadre de vie de qualité

offrir un réseau d'espaces publics attractifs

faire des grandes villes le moteur du redéploiement économique

créer des grandes villes intelligentes



Ambitions

< Analyse
contextuelle

AMBITION	JUSTIFICATION ANALYSE CONTEXTUELLE	OBJECTIF RÉGIONAL CONCERNÉ
Changer l'image à travers des aménagements et espaces publics de qualité et lisibles	Centre ville dégradé Un sentiment d'insécurité et de dégradation de l'es- pace public qui persiste	Rendre la grande ville plus accueillante Offrir un réseau d'espaces publics attractifs

< Projets
structurants



Ambitions

Idéalement, il s'agira d'élaborer les ambitions de la PDU en collaboration avec le Collège communal.

La Déclaration de Politique Communale (DPC) peut être une base de travail pour définir les ambitions de la PDU, tout comme d'autres outils (projet de ville, schéma de développement communal,...) qui ont été validés par le Conseil communal et traduisent dès lors également une vision politique du développement futur de la Ville.

« Nous nous sommes basés sur la DPC pour élaborer les ambitions, le Collège a directement défini les priorités pour la PDU ».

atelier PDU 5

« Nous sommes repartis du projet de Ville. 6 des 7 ambitions du projet de Ville sont les ambitions de notre PDU ».

atelier PDU 5



Quelques conseils pour la forme du document ...



- N'hésitez pas à travailler de manière très synthétique (avec des tirets, énumérations,...) ;
- Mettez en lien chaque ambition avec les constats issus de l'analyse contextuelle et l'objectif régional s'y rapportant ;
- N'hésitez pas à illustrer votre document avec des photos (notamment de projets en cours, réalisés ou sites qui feront l'objet d'une ambition).



Etape 3 : Quartiers prioritaires



Quartiers prioritaires

Mémo

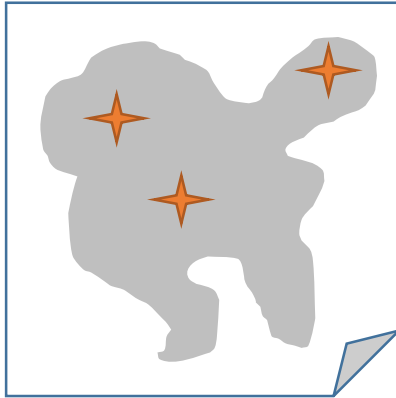


- Les quartiers prioritaires sont les quartiers qui nécessitent une intervention prioritaire en regard de leur contexte économique, environnemental, urbanistique ou social ;
- Ils doivent être établis à la fois sur la base de l'analyse contextuelle, des ambitions mais aussi des projets déjà annoncés ;
- Ils doivent être remis en perspective avec les 7 objectifs définis par le GW.

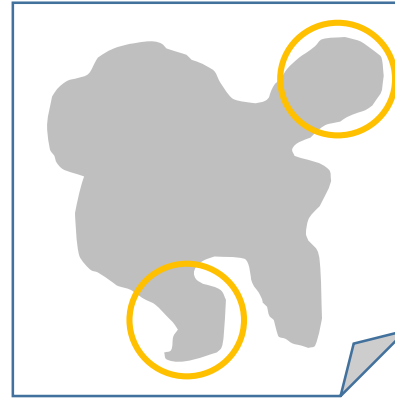


Quartiers prioritaires

Localisez les
projets et plans
annoncés



Identifiez les
quartiers
prioritaires



Cartographie
définitive et
liens

- Afin de disposer d'une vue spatiale globale de l'existant
- Via un point, une ligne, un périmètre
- Retracer les plans/prog. Existants (réno, FEDER, SAR, master plans,...)

- Lien avec l'analyse contextuelle qui a mis en évidence des quartiers en difficulté :
 - Niveau économique
 - Niveau environnemental
 - Niveau urbanistique
 - Niveau social



Quartiers prioritaires

Synthétisez et
faites le lien

QUARTIER PRIORITAIRE	AMBITION CONCERNÉE	OBJECTIF RÉGIONAL CONCERNÉ	JUSTIFICATION < ANALYSE CONTEXTUELLE
Quartier prioritaire dit « Entrée de Ville »	Reconversion des friches du territoire	Encourager la reconstruction de la ville sur la ville	Nombreuses friches déstructurantes situées en entrée de la Ville



Etape 4 : Les actions



Les actions

Mémo



- Repartez des fondements de la PDU ;
- Les actions doivent toujours être justifiées sur la base de l'analyse contextuelle, des ambitions mais aussi des projets déjà annoncés ;
- Elles doivent être caractérisées (espace de mise en œuvre, priorisation, ...);
- Un lien doit être établi entre le document PST et le document PDU, principalement au niveau des actions.



Les actions

Revenons au fondement de la PDU...



Tout d'abord, rappelons que la PDU doit répondre à deux types d'objectifs *interdépendants*, à savoir :

- le renforcement de « l'Attractivité » ;
- l'amélioration de la « Cohésion sociale ».

Rappelons également que la PDU doit présenter, *in fine*, «un projet de développement territorial à moyen-long terme, ainsi qu'un ensemble coordonné d'actions de développement». Elle doit, dès lors, rencontrer les cinq grandes dimensions :

STRATÉGIQUE

OPÉRATIONNELLE

SPATIALISÉE

TEMPORELLE

TRANSVERSALE



Les actions

Listez vos actions et examinez la cohérence !

- De manière très logique, il peut tout d'abord s'agir d'une action issue de constats émis lors l'analyse contextuelle, dû à une faiblesse ou un atout du territoire ;
- Une action peut également émaner de projets déjà annoncés/presentis, et ce avant même le début de l'élaboration de la PDU ;
- Il peut enfin s'agir d'une action issue d'un projet déjà engagé voir partiellement réalisé au sein de la Ville, et qui aurait pour but de poursuivre le processus ou de le renforcer.



Les actions

Conservez la cohérence dans le processus !

1. Cette action se trouve-t-elle dans un quartier prioritaire ? Si non, justifiez tout de même en quoi cette action est « structurante » et permet de construire le développement territorial de la Ville.
2. A quelle ambition cette action se rattache-t-elle ? Justifiez le lien entre cette action et l'ambition en question.
3. De même, à quel objectif du Gouvernement wallon cette action (ainsi que forcément son ambition) correspond-elle ? Justifiez le lien entre l'action, l'objectif du Gouvernement wallon et l'ambition.
4. Enfin, sur base de quels constats de l'analyse contextuelle cette action est-elle justifiée ? Reprenez des éléments dits « froids » (statistiques, ...) et « chauds » (liés au ressenti, processus participatif) dans votre argumentaire.



Les actions

Caractérissez chaque action !

- Espace de mise en œuvre
- Priorisation
- Sources de financement
- Moyens humains
- Indicateurs

+ croisez avec le PST !



FICHE ACTION TYPE POUR LA PDU

Nom de l'action :

Brève description de l'action :

Priorisation :

Année de début estimée:

Année de fin estimée:

JUSTIFICATION

Espace de mise en œuvre :

Situé dans un quartier prioritaire : OUI - NON

Le cas échéant, joindre une cartographie.

Si oui, lequel :

Si non situé dans un quartier prioritaire, justifiez la priorisation de ce projet :

Ambition(s) concernée(s) :

-
-
-
-

Objectif(s) GW concerné(s) :

-
-
-
-

Justification sur base de constats de l'analyse contextuelle et par rapport aux ambitions et objectifs du GW ciblés :

SOURCE DE FINANCEMENT

Le financement utilise-t-il des fonds Subventions « Grandes Villes » ? OUI - NON

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « Grandes Villes »	... €
y	... €
z	... €
Montant total :	... €
% Montant total en Subside « Grandes Villes »	... %

Types de dépenses pour le Subside « Grandes Villes » :

Types de dépenses	Montant	% ¹
Dépenses d'investissement	... €	... %
Frais de fonctionnement	... €	... %
Frais de personnel	... €	... %

MOYENS HUMAINS

Financés par la subvention « Grandes Villes »

-
-
-
-

Autres (services communaux, partenaires, etc.)

-
-
-
-

INDICATEURS(S) DE MISE EN OEUVRE

-
-
-
-
-

¹ % = montant [investissement ou fonctionnement ou personnel] / montant total de la partie de l'action subsidiée par la PGV

3 | La Perspective de Développement Urbain (PDU) – Procédure Intervention de Jérôme Paquet / SPW



Adhésion à la plateforme

1. Appui (assistance technique):
 - Assistance technique aux villes dans l'élaboration de leur PDU
 - Aspects concrets de mise en œuvre de la PDU et projets liés
 - Pas de réalisation de dossiers administratif
2. Formation
 - 12 workshops/ateliers sur 2 ans
 - 2 visites de terrain (1/an)
3. Documentation
 - Site internet : www.plateforme-villes.wallonnes.be
4. Communication
 - 4 newsletters par an

→ Mise en réseau et partage d'expériences



Engagements des villes

- PDU à introduire pour le 13 juin 2022
- Participation obligatoire aux workshops et visites de terrain
- Maximum 2 personnes par ville
- Stabilité dans les personnes participants à la plateforme



Procédure PDU

- Pas de base légale déterminant la procédure
- Procédure à définir dans les semaines à venir avec le nouveau cabinet (P-Y Dermagne)
- PDU à introduire pour le 13 juin 2022



Points d'attention lors de l'élaboration de votre PDU

- Complétude du dossier:
 - Délibération du conseil communal prenant acte
 - Contenu minimum de la PDU (voir décret PST du 19 juillet 2018)
- Cohérence:
 - Entre la PDU et le PST
 - Analyse contextuelle – Constats – Quartiers prioritaires – Ambitions – Actions
 - Présence des projets structurants et/ou actifs



4 | Intervention de Latifa Es Safi – PDU de la Ville de Liège



5 | Questions - réponses



Plateforme Villes Wallonie

Atelier n°2 8 octobre 2019

www.plateforme-villes-wallonie.be

maud.blaffart@uliege.be

 Villes  Wallonnes

